

Date de dépôt : 2 novembre 2016

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. François Lefort, Sophie Forster Carbonnier, Anne Mahrer, Miguel Limpo, Brigitte Schneider-Bidaux, Emilie Flamand, Catherine Baud, Esther Hartmann, Pierre Losio, Jacqueline Roiz pour un stade du Grand Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- la volonté du Conseil d'Etat de faire vivre le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ;*
- la création récente du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève ;*
- la Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise ;*

invite le Conseil d'Etat

- à négocier, en concertation avec le GLCT Grand Genève, avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) afin que le stade de Genève puisse bénéficier d'une dérogation de l'UEFA au principe de territorialité, en faveur du club Evian-Thonon-Gaillard ;*
- à intercéder, dans le cas favorable où cette dérogation serait accordée, auprès des entreprises concernées, pour que le stade de Genève puisse héberger le club français régional Evian-Thonon-Gaillard pour les matches de Ligue 1.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle son attachement au développement de la région et dans cette perspective l'intérêt de mutualiser l'utilisation d'infrastructures sportives.

En ce qui concerne la situation du club d'Evian-Thonon-Gaillard (ETG), celle-ci a fortement évolué depuis la saison 2011-2012, période où le club évoluait en 1^{re} division du championnat français de football. A cette époque, le club était soutenu principalement par une multinationale installée à Evian, ce qui permettait au club de bénéficier des ressources nécessaires pour évoluer à ce niveau. Les ambitions du club étaient alors de construire un nouveau stade et une académie de formation.

Il était cohérent à cette période d'entrevoir sérieusement la possibilité que le club d'Evian-Thonon-Gaillard évolue au stade de Genève plutôt que de construire une nouvelle infrastructure à proximité. Le club d'Evian-Thonon-Gaillard et la Fondation du stade étaient alors entrés en contact avec le précédent président de l'UEFA, Monsieur Michel Platini, qui n'avait pas donné suite à la proposition en évoquant le principe de territorialité et la crainte de créer un précédent en cas de dérogation dans ce domaine.

En 2014, la multinationale française a annoncé l'arrêt de son soutien au club savoyard. Ce dernier est descendu en 2^e division en 2015, puis en championnat national en 2016. Le club se trouve à ce jour en redressement judiciaire et ne participe plus à aucun championnat. Il est dès lors très peu probable que le club puisse retrouver l'élite du football français à brève échéance. La construction d'un nouveau stade pour le club d'Evian-Thonon-Gaillard n'est donc plus d'actualité tout comme son intérêt d'évoluer au stade de Genève.

Le Conseil d'Etat estime qu'il serait plus opportun d'attendre une sollicitation concrète d'un club étranger pour solliciter à nouveau l'UEFA et son nouveau président, M. Aleksander Čeferin.

Par ailleurs, la nouvelle pelouse mixte installée récemment au stade de Genève permet désormais la cohabitation de deux équipes. Depuis le début de la saison sportive 2016-2017, le Servette Football Club et le Servette Rugby se partagent ainsi l'utilisation du stade de Genève.

En ce qui concerne le programme événementiel, la Fondation du stade s'active pour accueillir des manifestations sportives ou culturelles majeures dans l'objectif d'optimiser l'utilisation du stade. Plusieurs événements sont d'ores et déjà prévus comme un match de l'équipe nationale de football dans

le cadre des qualifications pour la prochaine coupe du monde, la finale de la coupe de Suisse en 2017 ainsi que l'organisation d'un grand concert.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP